YERRES

Centre Social
N° tél. : 01.69.49.77.69
N/Réf. : LD/MCC

DECISION N° 2001/330

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation avec la « Compagnie MUSICALIX » : Spectacle « le Tam-Tam des Abeilles »

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22, L2223-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes de fin d'année organisées par les crèches « Bambi et Pinocchio », « Les Bleuets, » les haltes-garderies « Tobogantine » et « Les Calinous », le spectacle proposé par la Compagnie MUSICALIX, représentée par Monsieur Alain COTONEA, son Président, sise 5 rue du Baron - 45000 - ORLEANS, correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De signer le contrat de cession avec ladite Compagnie, concernant un spectacle de trois représentations « Le Tam-Tam des Abeilles » qui se déroulera le 17 décembre 2001 à 9 H, 10 H et 10 H 45 à la Grange au Bois - 10 rue de Concy - 91330 Yerres, moyennant un montant de 10.124 Frs. TTC soit 1543,39 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 2001, sous fonction 641 nature 6226 pour un montant de 3224 Frs. soit 491,49 €, **sous fonction 644** nature 6226 pour un montant de 3300 Frs. soit 503,08 €, **sous fonction 642 nature 6188 pour** un montant de 3600 Frs. soit 548,82 €.

Fait à Yerres, le 11 octobre 2001

REÇU LE
19.OCT.2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

VILLE D'YERRES (91330) ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Député de l'Essonne
Maire d'Yerres

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

171